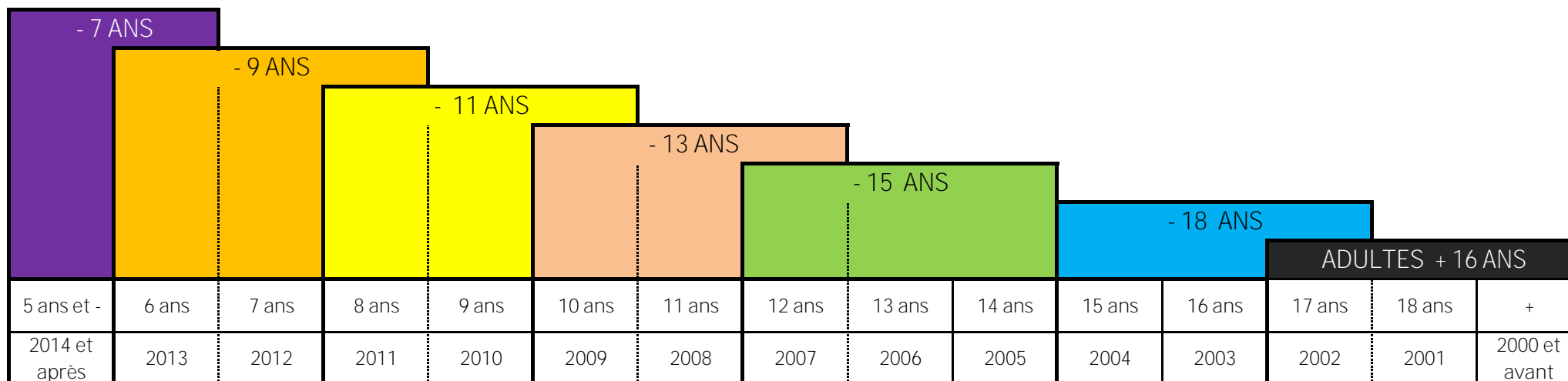


### CATEGORIES D'AGES - Article 36 du règlement fédéral



Les Jeunes nés en 2003 évoluant en Pôle espoir (Brest et Cesson) pourront évoluer en compétition adulte nationale ou régionale sous réserve de fournir un certificat médical daté après le 1er juin 2019 et d'être qualifié par la Ligue de Bretagne

Les Jeunes nés en 2005 évoluant en Pôle espoir (Brest et Cesson) pourront évoluer en compétition M18 nationale ou régionale sous réserve de fournir un certificat médical daté après le 1er juin 2019 et d'être qualifié par la Ligue de Bretagne

[Les joueuses et joueurs nés en 2003 inscrits sur les listes des CLE : voir article 9.1 DU GUIDE DES COMPETITIONS + 16 TERRITORIALES - utiliser le document de surclassement édité par la LBHB](#)

[Article 36.2.5 : Joueuses de 15 et 16 ans isolées : voir règlement](#)

[Utiliser le document de surclassement édité par la LBHB](#)

[Article 36.2.2 : Joueurs isolés < 15ans](#)

[utiliser le document de surclassement édité par la LBHB](#)

La COC doit être informée et doit valider ces surclassements sous peine de pénaliser l'équipe du joueur concerné. Le surclassement doit être enregistré dans Gesthand

[Lien pour obtenir le règlement fédéral](#)

[Lien pour obtenir les règlements régionaux et territoriaux](#)